



Roquebrune-sur-Argens, le 10 janvier 2022

## NOTE A L'ATTENTION DE

L'ensemble du personnel municipal  
et des satellites

DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES  
Tél. 04 94 19 59 41

Nos Réf : JC/MD/JB/BB/RJ/FP

### ABSENCES / CONGES / ARTT

Mesdames, Messieurs,

Je rappelle à l'ensemble des agents qu'il est impératif que le logiciel CIRIL soit conforme à la situation administrative réelle, afin d'éviter un risque certain en cas d'incident.

Ainsi, toute absence pour congé annuel, ARTT, enfant malade, ou toute autorisation spéciale d'absence, doit systématiquement être signalée à votre supérieur hiérarchique direct et au service des Ressources Humaines pour enregistrement sur le logiciel CIRIL.

Un justificatif, s'il y a lieu, devra être fourni au service des Ressources Humaines dans un même temps.

Je vous remercie d'en prendre bonne note,

*Le Directeur Général des Services,  
Michel DUTREUX*

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de manière impersonnelle.

#### HÔTEL DE VILLE

Rue Grande André Cabasse  
B.P. 50 004  
83521 Roquebrune-sur-Argens CEDEX  
04 94 19 59 59

#### MAIRIE D'HONNEUR

Parking des Artichauts  
83520 Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 59 59

#### MAIRIE ANNEXE

DE LA BOUVERIE  
2, rue du Prince Ferdinand de  
Bourbon des deux Siciles  
83520 Roquebrune-sur-Argens  
04 94 19 50 28

#### MAIRIE ANNEXE

DES ISSAMBRES  
Place San Pére  
83380 Les Issambres  
04 94 55 07 16